

Nous devons abroger cette loi qui est tout à fait draconienne.

La création de zones tampons autour des cliniques d'avortement constitue un affront à la démocratie.

En votant en faveur du projet de loi 163, les membres de l'Assemblée législative de l'Ontario ont brimé mes droits cette semaine, de même que les droits de tous ceux et celles qui, comme moi, continuent de se tenir debout pour protester contre le grand nombre d'avortements qui se pratiquent dans cette province.

La société devrait aider les femmes (et les hommes) qui se sentent déprimées face à une grossesse non attendue. Au lieu de cela, cette loi cherche à cacher le problème, à faire comme si le problème de l'avortement n'existait pas. Dans le texte qui suit, j'entends démontrer pourquoi il n'est pas sage de permettre le recours à l'avortement sur demande, pourquoi toute personne en faveur de la liberté de parole devrait s'opposer à cette loi et pourquoi les raisons évoquées pour justifier son passage nous paraissent farfelues.

Il y a plusieurs bonnes raisons de s'opposer à l'avortement. Cette question est loin d'être réglée. Les sondages démontrent que la majorité des Canadiens ne se sentent pas en accord avec la situation actuelle, avec l'absence de quelque loi que ce soit qui pourrait empêcher ou restreindre le recours à l'avortement à quelque moment que ce soit durant une grossesse. La majorité des Canadiens est en faveur de placer des limites au recours à l'avortement.

L'avortement de quelque 100,000 enfants à naître chaque année sous le prétexte d'un supposé droit de choisir, de la liberté sexuelle ou d'un quelconque droit des femmes sur la vie est un affront à notre civilisation.

Les droits de tous et toutes sont affectés lorsque la société considère et agit comme si certaines personnes parmi nous – pourtant nous avons pourtant tous été créés à l'image et à la ressemblance de Dieu – étaient rejetables. Certaines personnes peuvent ne pas être d'accord avec la position des uns, mais cela ne leur donne pas le droit de les empêcher de s'exprimer. Les droits de tous sont affectés lorsque l'état empêche un point de vue de se faire valoir sur une question d'importance pour la société ou la moralité publique.

Tous les citoyens, quelles que soient leurs prises de position vis-à-vis l'avortement, devraient ressentir que leurs droits ont été brimés par l'étendue de cette loi qui n'a rien de proportionnel avec les difficultés auxquelles elle prétend devoir remédier. La création de zones protégées vient enfreindre les diverses activités et marches Pro-Vie qui se déroulent dans le centre-ville d'Ottawa, et tout particulièrement en marge de la clinique Morgentaler – activités qui se sont déroulées dans la paix depuis de nombreuses années.

Si le gouvernement peut interdire les rassemblements pacifiques dans plein d'endroits autour d'une question qui mérite un débat public – 50 à 150 mètres des pharmacies, hôpitaux, cliniques d'avortement et résidences des fournisseurs de ce service – où cela va-t-il s'arrêter ? La simple présence de témoins pro-vie près de ces lieux ne justifie aucunement l'imposition de telles restrictions.

La Marche nationale pour la vie est une manifestation pacifique à laquelle participent des milliers de Canadiens et de Canadiennes afin de montrer leur désaccord avec les lois qui permettent de mettre fin à la vie humaine dans le sein de la mère.

Les quelques incidents qui ont pu se produire – cris, menaces et poussées – sont venus d’une poignée de contre-manifestants, telle que le groupe des Femen. Certains médias ont tenu à amplifier les problèmes qui se seraient produits à la clique Morgentaler sur la rue Bank. Certains médias ont rapporté avoir vu des manifestants avec des panneaux-sandwichs chercher à cracher sur ou à embêter des femmes qui tentaient de se rendre ou de sortir de la clinique d’avortement. En fait, il n’y a qu’un protestataire qui porte un panneau-sandwich et celui-ci n’a rien à voir avec le groupe 40 Jours pour la vie. Il est souvent arrivé qu’on ait craché ou injurié cet homme, ce qui est exactement le contraire de ce que les médias ont rapporté. Certaines personnes ont même menacé de s’en prendre à sa vie. Plusieurs participants aux marches pro-vie ont également été l’objet de menaces et d’injures de toutes sortes. Un incident particulier, une fois un jeune homme trop enthousiaste est entré dans la clinique pour y asperger de l’eau bénite. La police peut très bien gérer ces quelques cas problèmes en se servant de lois qui existent déjà et qui empêchent toutes intrusions, menaces et bousculades.

Les lois ne devraient pas empêcher les personnes de manifester de manière pacifique et respectueuse d’autrui. Les trois grands partis politiques de l’Ontario auraient dû bien réfléchir avant de passer cette loi. Peut-on affirmer que la liberté est bien vivante en Ontario alors les personnes qui défendent les droits des personnes les plus vulnérables se voient refuser l’accès à la place publique ?

Je joins ma voix à celle de tous les citoyens de la province de l’Ontario qui sont empreints de justice et qui demandent que cette loi soit abrogée au plus tôt et qu’on rétablisse le droit de parole sur la question de l’avortement dans cette province. Croyez-moi, cette question est loin d’être réglée.